

TRAVAIL EN HAUTEUR PORT DU HARNAIS (SITE ÉQUIPÉ OU NON)

Que dit la réglementation ?

La réglementation spécifiquement applicable au travail en hauteur résulte essentiellement des dispositions prévues par le Code du travail. Le risque de chute de hauteur, comme tout autre risque auquel un travailleur peut être exposé dans le cadre de son activité, est visé par les dispositions générales du Code du travail. Sa prévention se traite selon les principes généraux de prévention (articles L. 4121-1 et suivants). L'utilisation obligatoire du harnais est encadrée par le décret 2004-924 et le Code du travail (R4323-106).



Un harnais est un équipement de protection individuelle (EPI) permettant à une personne de s'attacher. Il se compose de sangles cousues qui viennent enserrer le bassin et le torse de la personne.

Il permet d'être suspendu dans les airs et de prévenir la chute : la personne est ainsi reliée à une corde ou ligne de vie. L'utilisateur doit obligatoirement suivre la formation préparant à l'habilitation.

La formation port du harnais obligatoire vous permettra de découvrir la réglementation relative aux travaux en hauteur, de connaître l'utilisation des différents EPI (Équipement de protection individuel et collectif) et d'appréhender le travail en hauteur en toute sécurité en assurant une utilisation en toute sécurité du harnais.

OBJECTIFS :

- Appliquer les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur.
- Évaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection appropriés.
- Utiliser dans les meilleures conditions, un harnais lors de travaux en hauteur.
- Vérifier et entretenir son harnais de sécurité et ses systèmes antichute.

EQUIPE PÉDAGOGIQUE :

- Formateur-expert en travail en hauteur

DURÉE :

- Site équipé : 7 heures (1 jour)
- Site non équipé : 14 heures (2 jours)

PRÉREQUIS :

- Aptitude médicale
- Savoir lire et comprendre le français
- Avoir plus de 18 ans (sauf dérogation pour les apprentis par exemple)

EN FIN DE FORMATION :

- Délivrance d'une autorisation pour le port du harnais antichute
- Sur demande, une clé USB contenant l'essentiel de la formation.



INEPS
Institut National
d'Expertise en
Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma
20 rue Ampère
93200 Saint-Denis
contact@ineps.fr
www.ineps.fr

DESCRIPTION

- Contexte réglementaire
- Caractéristiques des équipements de protection collective contre les chutes de hauteur
- Caractéristiques des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur
- Vérification et réglage du harnais
- Applications pratiques avec examen en continu
- Évaluation théorique



CRITÈRES D'ÉVALUATION

Évaluation individuelle :

- Mise en situation des stagiaires
- Analyse des situations et actions correctives
- Bilan

POURQUOI CHOISIR L'INEPS ?

- Des prestations adaptées à tout type d'entreprise dans un cadre hors norme
- Un centre de formation innovant et immersif (matériel et décors du monde du cinéma)
- Une équipe pédagogique qualifiée et expérimentée
- Une expertise reconnue et récompensée
- Une offre de formation en inter et intra sur l'ensemble du territoire



INEPS
Institut National
d'Expertise en
Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma
20 rue Ampère
93200 Saint-Denis
contact@ineps.fr
www.ineps.fr